



DECISION DU DIRECTEUR N° 685/2023

Tarification / Prix de vente publications

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide d'appliquer le prix public pour les articles listés ci-dessous :

Code	Intitulé	Prix de vente TTC
LIVENF540	Mes p'tits docs "La foret"	7,90 €
LIVENF543	Mes p'tits docs "Les Abeilles"	7,90 €
LIVENF546	Mes p'tits docs "Les Fourmis"	7,90 €
LIVENF548	Mes p'tits docs "La mer"	7,90 €
LIVENF549	Mes p'tits docs "Les dauphins"	7,90 €
LIVENF550	Mes p'tits docs "Les pirates"	7,90 €
LIVENF551	Mes p'tits docs "Les bateaux"	7,90 €

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 01/09/2023

Le directeur

Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).